ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 23708

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les programmes d'enseignement dans le secondaire. Plusieurs sondages récents semblent juger insuffisant le lien entre l'école et l'entreprise à ce niveau de la scolarité. Il souhaiterait savoir si des mesures spécifiques sont envisagées pour renforcer ce lien dès le secondaire.

Texte de la réponse

Le lien école-entreprise se renforce progressivement au collège et au lycée. Il convient d'abord de souligner que le socle commun de connaissances et de compétences, publié en annexe du décret du 11 juillet 2006, consacre la compétence 7 à l'autonomie et à l'esprit d'initiative. Il s'agit de faire connaître aux élèves, dès le collège, l'environnement économique dans lequel ils évoluent : l'entreprise, les métiers et les parcours de formation correspondants. Il s'agit également de leur faire acquérir les capacités à réaliser des projets, trouver et contacter des partenaires et consulter des personnes ressources. Par ailleurs, à partir de la rentrée 2008, un parcours de découverte des métiers et des formations sera institué dans les collèges et les lycées volontaires, avant d'être généralisé à la rentrée 2009. Il aura vocation à s'adresser à l'ensemble des élèves à partir de la classe de 5e, afin de leur permettre d'appréhender, lors de leur cursus scolaire, des métiers différents à tous les niveaux de qualification, de découvrir le monde de l'entreprise pour cerner son organisation, ses activités ainsi que les voies de formation préparant à ces divers métiers. Ce parcours complétera l'ouverture au monde des métiers et de l'entreprise déjà proposée au collège sous diverses formes, notamment la « semaine école-entreprise », qui fait désormais partie du calendrier annuel des manifestations organisées en lien avec le monde professionnel dans le cadre de l'accord signé entre le ministère et le MEDEF et qui vise à faciliter le dialogue entre chefs d'entreprises et chefs d'établissements et à aider à la connaissance de la réalité des entreprises et des différents métiers ainsi que des voies de formation correspondantes ; un enseignement de découverte professionnelle en 3e, sous forme d'option facultative de trois heures ou de module de six heures, qui fait découvrir aux élèves plusieurs métiers ainsi que les formations et les diplômes qui y conduisent ; des dispositifs en alternance pour les élèves en difficulté, âgés d'au moins quatorze ans, scolarisés en 4e reposant sur l'enseignement des disciplines au collège où ils demeurent scolarisés et sur des périodes courtes principalement en entreprise ou en lycée professionnel. Au lycée d'enseignement général et technologique, l'étude de l'économie et du monde de l'entreprise occupe une place importante dans la formation des élèves : ainsi, en classe de 2e générale et technologique, près de la moitié des élèves suivent un enseignement de sciences économiques et sociales ou de gestion des entreprises. En classes de 1ere et terminale, 350 000 élèves suivent leur scolarité dans le cadre des séries ES (économique et sociale) et STG (sciences et technologies de la gestion), séries qui consacrent une place importante à la connaissance de l'économie et de ses mécanismes tant au niveau macroéconomique que microéconomique.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Flory

Circonscription : Ardèche (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23708
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4330
Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7376